



AVIS DE MOTION RÈGLES DE JEU DE HOCKEY CANADA APPROUVÉES POUR 2006 – 2007

Présenté par : Dirigeants de Hockey Canada

Numéro de la règle de jeu de Hockey Canada : 3 (a)

Ancienne formulation :

3(a)

À 3,96 m (13 pi) de chaque bout de la patinoire, une ligne rouge de 5,08 cm (2 po) de large sera marquée sur la glace, parallèlement aux extrémités. Cette ligne sera appelée « ligne des buts » et s'étendra d'un côté à l'autre de la patinoire.

Pour les patinoires où il est impossible d'appliquer cette mesure, une distance de 3,20 m (10 pi 6 po) est permise.

Nouvelle formulation approuvée :

3(a)

À 3,35 m (11 pi) de chaque bout de la patinoire, une ligne rouge de 5,08 cm (2 po) de large sera marquée sur la glace, parallèlement aux extrémités. Cette ligne sera appelée « ligne des buts » et s'étendra d'un côté à l'autre de la patinoire.

Raisonnement :

Afin de faire le lien avec les nouvelles règles accentuées visant à améliorer la vitesse et l'habileté des joueurs qui participent au jeu. Cette modification agrandit l'espace d'attaque pour promouvoir le développement des habiletés offensives.



AVIS DE MOTION RÈGLES DE JEU DE HOCKEY CANADA APPROUVÉES POUR 2006 – 2007

Présenté par : Dirigeants de Hockey Canada

Numéro de la règle de jeu de Hockey Canada : 3 (b)

Ancienne formulation :

3(b)

Sur les patinoires mesurant 56,39 m (185 pi) ou plus en longueur, des lignes bleues de 30,48 cm (12 po) de large seront marquées sur la glace parallèlement aux lignes des buts et à une distance de 18,29 m (60 pi) de celles-ci, tandis que la zone neutre occupera la place restante au centre de la patinoire. Ces lignes s'étendront d'un côté à l'autre de la patinoire ainsi que verticalement sur les bandes de côté et seront appelées « lignes bleues ». Sur les patinoires de moins de 56,39 m (185 pieds) de long, les lignes bleues seront placées de façon à diviser la distance entre les lignes des buts en trois secteurs égaux.

Nouvelle formulation approuvée :

3(b)

Sur les patinoires mesurant 56,39 m (185 pi) ou plus en longueur, des lignes bleues de 30,48 cm (12 po) de large seront marquées sur la glace parallèlement aux lignes des buts et à une distance de 19,5 m (64 pi) de celles-ci, tandis que la zone neutre occupera la place restante au centre de la patinoire. Ces lignes s'étendront d'un côté à l'autre de la patinoire ainsi que verticalement sur les bandes de côté et seront appelées « lignes bleues ».

Sur les patinoires de moins de 56,39 m (185 pieds) de long, les lignes bleues seront placées de façon à diviser la distance entre les lignes des buts en trois secteurs égaux.

Raisonnement :

Afin de faire le lien avec les nouvelles règles accentuées visant à améliorer la vitesse et l'habileté des joueurs qui participent au jeu. Cette modification agrandit l'espace d'attaque pour promouvoir le développement des habiletés offensives.